

Autour de l'école

Le journal de l'Accompagnement à la Scolarité en Essonne

ERPAS Sommaire

- ▶ **Edito** ————— 1
- ▶ **L'ERPAS** ————— 1
 - Carte de visite
- ▶ **Dossier** ————— 2
 - Le comité départemental des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- ▶ **Interview** ————— 3
 - Mme Thomas
- ▶ **Technique** ————— 4
 - Critères propres aux financeurs
 - Ressources

Encart

- ▶ Les structures agréées
- ▶ Les partenaires

Autour de l'école

Journal édité par l'ERPAS

Directeur de la publication : Jean-Louis BARBIER

Comité de rédaction : Agnès BATHIANY,
Jacques PARMANTIER, Chantal MILLET

ERPAS Carte de visite

Equipe
Ressources pour la
Promotion de l'
Accompagnement à la
Scolarité en Essonne

Composée de :
AD PEP 91 • AFEV • CASNAV

Contacts :
• Chantal MILLET
• Agnès BATHIANY
• Téléphone : 01 69 11 23 88
• E-mail : millet.chantal@wanadoo.fr

Site :
• AD PEP 91 : www.adpep91.org
• AFEV : www.afev.org

Janvier 2004 • Numéro 2

Edito

2003 s'achève... année du lancement d'«*Autour de l'école*», le journal de l'accompagnement à la scolarité en Essonne. Les échos positifs qui ont accompagné sa parution nous ont encouragés à lui «faire une beauté» ! C'est donc un numéro 2 en couleurs qui vous est proposé...

Distribué à toutes les structures qui organisent de l'accompagnement à la scolarité et à toutes les personnes intéressées par le sujet, «*Autour de l'école*» cherche à répondre aux questions que se posent les intervenants sur le terrain.

La question des agréments accordés par le comité départemental des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité revient souvent.

En effet, parmi le nombre considérable de structures ou d'associations qui proposent de l'accompagnement à la scolarité sur le département, une soixantaine seulement a un agrément.

Que faut-il faire pour l'obtenir ? Qu'est-ce qui provoque le refus ou l'ajournement de cet agrément ? Quelles sont les missions exactes du comité départemental des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ? Qui en fait partie ?



Quels sont les financements possibles ?

Autant de questions qui nous sont posées fréquemment...

Ce numéro est donc un «spécial Comité Départemental des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité».

Il nous a donc semblé important d'aller rencontrer Mme Thomas, responsable de la division qui assure le secrétariat du comité départemental à l'inspection académique, et de collecter toutes les informations qui pourront vous être utiles à cette époque de l'année où vous commencez à vous plonger dans les nouveaux dossiers d'appel à projet 2004/2005 !

L'équipe ressource pour la promotion de l'accompagnement à la scolarité vous souhaite une très bonne année 2004...

Chantal Millet

Responsable du service
Accompagnement à la scolarité
de l'AD PEP 91

Dossier

En référence à la circulaire interministérielle n°2003/162 du 31/03/03 et à la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, les structures qui proposent de l'accompagnement à la scolarité peuvent solliciter un agrément Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Cet agrément annuel est accordé par le Comité Départemental des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité. L'objectif de ce dispositif C.L.A.S est de favoriser la réussite de l'enfant et de l'adolescent issu de milieu défavorisé, par un accompagnement à la scolarité en dehors du temps scolaire, en

proposant un lieu d'accueil, un accès aux ressources culturelles, sociales et économiques de la ville et une aide aux devoirs. Ainsi, le comité départemental instruit et valide les projets proposés en référence aux principes définis dans la charte nationale et dans le cahier des charges de l'appel à projet.

Pour trouver les textes officiels de référence :

- La circulaire interministérielle n°2003/162 du 31/03/03
<http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2003/03-16/a0161148.htm>
- La Charte nationale de l'Accompagnement à la scolarité en ligne - PDF, 96 ko
<http://www.cndp.fr/zeprep/soutien/textoffs/charte.pdf>

Le comité départemental des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

Origine

Le Comité départemental des CLAS a été mis en place dès 1996.

Composition

- Inspection Académique : chargée du secrétariat du comité départemental.
- DDJS
- DDASS
- Préfecture - Mission ville
- CAF
- FASILD
- Conseil Général - Service politique de la ville

Mission & rôle

- ▶ **Lance la campagne annuelle d'appel à projets auprès des partenaires locaux en contrat de ville, en REP/ZEP :**
 - les maires,
 - les présidents des associations,
 - les directeurs des centres sociaux.
- ▶ **Fait renseigner les dossiers par les porteurs de projets :**
 - aide au montage,
 - communication des critères d'éligibilité,
 - clarification des modalités de financement,
 - diffusion de la charte nationale 2001 et du guide pratique.
- ▶ **Instruit et sélectionne les projets**
 - harmonisation des avis émis par chacun des membres du comité CLAS et par les comités techniques des contrats de ville représentés par les sous-préfectures,
 - prise en compte de l'évaluation du dispositif dans le renouvellement de l'agrément et le financement des actions.

Calendrier 2004

Chaque année le calendrier est fixé par la Préfecture-Mission ville en cohérence avec le calendrier et la gestion des dossiers de demande de subvention des contrats de ville.

Pour 2004, le calendrier est le suivant :

▶ Janvier 2004 ◀
Appel à projets auprès des communes et des associations

▶ Mars 2004 ◀
Retour des projets et des demandes de financement

▶ Mars - Avril - Mai ◀
Examen des dossiers

Interview

Marie-Claude THOMAS

Responsable de la division de la pédagogie et des élèves à l'Inspection Académique



Faut-il faire partie d'un territoire prioritaire pour obtenir un agrément ?

M-C. Thomas : Disons qu'il faut que l'accompagnement à la scolarité proposé s'adresse à des enfants défavorisés ou nouvellement arrivés en France.

Comme il est indiqué dans la circulaire interministérielle 2003 relative au dispositif CLAS, les CLAS s'adressent «aux élèves de l'école élémentaire, des collèges, des lycées, en priorité dans les zones urbaines sensibles et les réseaux d'Education Prioritaire (ZEP et REP)».

Quels sont les motifs de refus ou d'ajournement d'agrément les plus souvent cités ?

M-C. T. : On peut les classer de la façon suivante :

L'organisation

Projet d'activités extra-scolaires relevant d'autres dispositifs (VVV, Ecole Ouverte, ...)

Le projet

- Pas de projet pédagogique global
- Confusion entre les activités de la structure porteuse du projet et le projet spécifique d'accompagnement à la scolarité.
- Projet exclusivement centré sur l'aide aux devoirs

L'encadrement

Les personnels intervenants :

- Ne sont pas en nombre suffisant (5 à 15 enfants par intervenant)
- N'ont pas le niveau de compétences requis.

Les partenaires

- Pas de partenariat avec l'école.
- Manque d'implication des familles.

Le public

Public hors sites prioritaires (quartiers en contrat de ville, ZEP/REP, ...)

Les financeurs

- Le montage financier du projet n'est pas conforme.
- Le budget prévisionnel présenté n'est pas en équilibre
- Les financeurs du dispositif ne sont pas sollicités (FASILD, CAF, DDASS, Conseil Général, Mission Ville, ...).

Y a-t-il des possibilités de recours lorsque l'agrément est refusé ?

M-C. T. : Non, il y a un agrément annuel. Il n'y a pas d'autre commission et la décision du comité est souveraine. On peut cependant renouveler la demande l'année suivante : il faut alors que le projet soit conforme aux principes définis dans la charte.

Si le projet est rejeté, c'est qu'il ne correspond pas aux principes de la charte.

Quelles sont les différentes possibilités de financement pour une structure d'accompagnement à la scolarité ?

M-C. T. : Les principaux partenaires financiers du dispositif CLAS ont élaboré un dossier unique d'appel à projet conjoint. Un document y précise les critères d'éligibilité et les financements possibles. Cet appel à projet est envoyé en janvier et il est à rendre pour le mois de mars.

A qui peuvent s'adresser de nouvelles structures qui souhaitent demander un premier agrément (pour obtenir un dossier de demande) ?

M-C. T. : Ces dossiers sont adressés aux chefs de projet en contrat de ville, aux associations et mairies en contrat de ville, aux responsables et coordonnateurs des ZEP/REP.

Si de nouvelles structures n'ont pas connaissance du dispositif par ces contacts-là, elles peuvent s'adresser au secrétariat du Comité Départemental des CLAS à l'Inspection Académique de l'Essonne.

Qui sont les chefs de projet ?

M-C. T. : Le chef de projet a en charge l'ensemble des tâches d'animation, de coordination et de conception lié à la bonne conduite du contrat de ville. Il assure l'interface entre les associations de quartier et les institutions publiques (mairies, services de l'Etat, collectivités territoriales)

Quelles sont les conditions requises pour être intervenant en accompagnement à la scolarité ?

M-C. T. : Il est souhaitable que l'intervenant possède un niveau de formation équivalent à BAC+2 et une expérience professionnelle d'animation ou d'éducation. La participation d'étudiants ayant accompli avec succès un premier cycle universitaire est à encourager.

Propos recueillis par C. MILLET

Secrétariat du comité départemental des CLAS

Inspection académique - DIPE • Boulevard de France • 91012 EVRY cedex

Téléphone : 01 69 47 83 28 • E-mail : ce.ia91.dipe@ac-versailles.fr

Technique

Les financements

	CRITERES D'ELIGIBILITE : objectifs, public, contenu	FINANCEMENT
FASILD	<ul style="list-style-type: none">• mixité sociale et culturelle• publics «primo-arrivants»	<ul style="list-style-type: none">• montant de la subvention à fixer• co-financement d'actions de formation
CAF	<ul style="list-style-type: none">• valorisation de la place et du rôle des parents	<ul style="list-style-type: none">• prestation forfaitaire pour groupe de 5 à 15 enfants• financement à hauteur de 30 % du coût de l'action, soit 1 650 € pour un plafond annuel 2003/2004 de 5 500 €
DDASS	<ul style="list-style-type: none">• jeunes issus de quartiers défavorisés ZEP/REP et des quartiers en contrat• prévention de l'échec scolaire : jeunes illettrés,• partenariat étroit avec les établissements scolaires : jeunes au bord de la rupture scolaire, jeunes démotivés, agressifs.	<ul style="list-style-type: none">• possibilité de financement sur le budget «réseau d'Ecoute et d'Accompagnement des Parents»• co-financement d'actions de formation des intervenants
Préfecture	<ul style="list-style-type: none">• actions inscrites dans la programmation des contrats de ville	<ul style="list-style-type: none">• co-financement recherché souhaitable• co-financement d'actions de formation des intervenants par la mission ville
Conseil Général	<ul style="list-style-type: none">• actions inscrites dans la programmation des contrats de ville	<ul style="list-style-type: none">• co-financement recherché souhaitable

COLLECTIVITES TERRITORIALES : des financements complémentaires sont à rechercher.

Ressources

Liens Internet...

Quelques sites qui peuvent être utiles

<http://www.cndp.fr/zeprep/soutien/textoffs/guide.pdf>
Le guide de l'accompagnement à la scolarité en ligne

<http://www.adpep91.org>

Sur le site de l'ADPEP 91, la rubrique «Accompagnement à la scolarité», récemment remise à jour, vous permettra de consulter tous les textes de référence et d'avoir une présentation de l'accompagnement à la scolarité en Essonne.

<http://www.ville.gouv.fr>

Le site de la politique de la Ville. Vous y trouverez des définitions, des informations... Le site idéal pour mieux comprendre ce qu'est la politique de la ville et pour être informé sur son actualité.

<http://www.education.gouv.fr/cel/default.htm>
Le site du contrat éducatif local.

<http://www.cndp.fr/zeprep/dossiers/>

Le CNDP propose un dossier très complet sur l'accompagnement scolaire : vous y trouverez des articles de référence sur l'accompagnement scolaire, des interviews de chercheur, des idées d'action et une bibliographie très complète.

Quelques livres...

«Accompagner à la scolarité des enfants»

Gérard Castellani
Actes sud, 2000

«A l'école, sociologie de l'expérience scolaire.»

Dubet François
et Marttuceli Danilo
Le Seuil, Paris, 1996

«Organiser des études dirigées»

Gilles Bonnichon
et Daniel Martina
Magnard, 1996
Des pistes intéressantes sur l'aide méthodologique à apporter aux enfants dans le temps d'aide aux devoirs.

Liste des structures agréées

«Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité» en Essonne

Une Chance pour réussir	ATHIS MONS
Mairie	ATHIS-MONS
Mairie de Boussy Saint Antoine	BOUSSY SAINT ANTOINE
ABPA	BRUNOY
Mairie	CORBEIL ESSONNES
AFEV	CORBEIL ESSONNES
CAF Essonne Centre social	CORBEIL ESSONNES
Léo Lagrange	COURCOURONNES
Mairie	COURCOURONNES
ASTI	DOURDAN
Maison de quartier des bergeries	DRAVEIL
Mairie Mairie (Danton)	DRAVEIL
Mairie (Bergeries)	DRAVEIL
Mairie (Mazières primaire)	DRAVEIL
Mairie (Mazières secondaire)	DRAVEIL
Association Culturelle des Bergeries	DRAVEIL
C.R.E.A.T.I	EPINAY SOUS SENART
Mairie	EPINAY SOUS SENART
Centre Social Jean Carmet	ETAMPES
Centre social CAF (croix de Vernailles)	ETAMPES
Centre social CAF (Centre Emaüs)	ETAMPES
Association des champs	EVRY
Association du Quartier des Epinettes	EVRY
Ass. pour le dév des réseaux de formation réciproque et de création collective	EVRY
Mairie	EVRY
Permis de Vivre La Ville	EVRY
Il était une fois	FLEURY MEROGIS
APME	GIF SUR YVETTE
Confédération Syndicale des Familles	GRIGNY
Mairie	GRIGNY
Mairie	JUVISY
AVAG	LES ULIS
Mairie maison de quartier Michel Colucci	LONGJUMEAU
Club Léo Lagrange	LES ULIS
Mairie	LES ULIS
APMV	MASSY
Maison de quartier du Parvis de Vendée	MASSY
Alwan 2000	MASSY
Arc en Ciel	MASSY
Au Plaisir de Lire	MASSY
CIFORDOM	MASSY
Mairie Maison de quartier Mazarik	MASSY
Centre municipal du Clos de Vilaine	MASSY
Accueil Après la Classe à l'Oly	MONTGERON
Mairie	MONTGERON
Secours Populaire Français	MORSANG SUR ORGE
Les Alouettes	PALAISEAU
CEAS	PALAISEAU
Maison de quartier Gérard Philippe	PALAISEAU

...

...

Mairie	QUINCY SOUS SENART
Mairie	RIS ORANGIS
Association «Une Chance pour réussir à l'école»	RIS-ORANGIS
ACAFI	STE-GENEVIEVE-DES-BOIS
Mairie	SAULT LES CHARTREUX
Centre Protestant «La Balise»	STE-GENEVIEVE-DES-BOIS
Mairie	STE-GENEVIEVE-DES-BOIS
A.P.E.S	ST MICHEL SUR ORGE
Mairie	ST PIERRE DU PERRAY
LIVRE	VIGNEUX SUR SEINE
Mairie	VIGNEUX SUR SEINE
ASSISCB	VIGNEUX SUR SEINE
Mairie Maison de quartier Maryse Bastié	VIRY CHATILLON
Mairie Maison de quartier Saint-Exupéry	VIRY CHATILLON
Mairie Maison de quartier Jean Mermoz	VIRY CHATILLON

Pour mieux connaître les partenaires du comité départemental des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

L'Inspection Académique de l'Essonne

<http://www.ac-versailles.fr/ia91/>

Le service qui s'occupe de la politique de la ville est la Division de la Pédagogie et des Elèves (DIPE). Mme Marie-Claude THOMAS en est la responsable. Mme Françoise MEBARKI en assure le secrétariat.

FASILD : Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations

www.fasild.fr

<http://www.social.gouv.fr/htm/pointsur/accueil/fasild.htm>

CAF : Caisse d'allocations familiales

<http://www.essonne.caf.fr/>

DDASS : Direction Départementale des affaires sanitaires et sociales

<http://ile-de-france.sante.gouv.fr/dep75/>

DDJS : Direction Départementale de la jeunesse et des Sports

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/>

<http://www.education.gouv.fr/index.php>

Préfecture :

<http://www.essonne.pref.gouv.fr/>

Choisir la rubrique ► *Actions de l'Etat* puis ► *Politique de la ville*.

Conseil général

Dans le site du conseil général : <http://www.essonne.fr/>
choisissez la rubrique ► *conseil général*, puis ► *les services du conseil général*, puis ► *vie locale et citoyenneté* et enfin ► *Direction de la Ville, de l'habitat et de la jeunesse (DVHJ)*.

ERPAS

Depuis 1997, l'**ERPAS** (Equipe Ressource pour la promotion de l'Accompagnement à la Scolarité) est mandaté par le Comité départemental pour organiser des formations à destination des responsables ou coordinateurs de structures d'accompagnement à la scolarité. En 2004, 6 journées à thème seront proposées :

- La gestion d'un groupe d'enfants.
- L'aide aux devoirs : un étayage méthodologique.
- L'accueil d'enfants non francophones.
- Mieux connaître le système éducatif pour un meilleur partenariat.
- Les relations partenariales avec les familles.
- Mise en place d'activités culturelles : des exemples concrets.

**Le calendrier exact
vous sera communiqué
au début du mois de janvier.**

De plus, l'**ERPAS** a lancé, en février 2003, le journal «*Autour de l'école*» pour favoriser la mise en réseau des structures d'accompagnement à la scolarité en Essonne.

Pour en savoir plus sur l'ERPAS

Consulter le site : www.adpep91.org
rubrique ► *Accompagnement à la scolarité*.

Liste des structures agréées

«Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité» en Essonne

Une Chance pour réussir	ATHIS MONS
Mairie	ATHIS-MONS
Mairie de Boussy Saint Antoine	BOUSSY SAINT ANTOINE
ABPA	BRUNOY
Mairie	CORBEIL ESSONNES
AFEV	CORBEIL ESSONNES
CAF Essonne Centre social	CORBEIL ESSONNES
Léo Lagrange	COURCOURONNES
Mairie	COURCOURONNES
ASTI	DOURDAN
Maison de quartier des bergeries	DRAVEIL
Mairie Mairie (Danton)	DRAVEIL
Mairie (Bergeries)	DRAVEIL
Mairie (Mazières primaire)	DRAVEIL
Mairie (Mazières secondaire)	DRAVEIL
Association Culturelle des Bergeries	DRAVEIL
C.R.E.A.T.I	EPINAY SOUS SENART
Mairie	EPINAY SOUS SENART
Centre Social Jean Carmet	ETAMPES
Centre social CAF (croix de Vernailles)	ETAMPES
Centre social CAF (Centre Emaüs)	ETAMPES
Association des champs	EVRY
Association du Quartier des Epinettes	EVRY
Ass. pour le dév des réseaux de formation réciproque et de création collective	EVRY
Mairie	EVRY
Permis de Vivre La Ville	EVRY
Il était une fois	FLEURY MEROGIS
APME	GIF SUR YVETTE
Confédération Syndicale des Familles	GRIGNY
Mairie	GRIGNY
Mairie	JUVISY
AVAG	LES ULIS
Mairie maison de quartier Michel Colucci	LONGJUMEAU
CLUB LEO LAGRANGE	LES ULIS
Mairie	LES ULIS
APMV	MASSY
Maison de quartier du Parvis de Vendée	MASSY
Alwan 2000	MASSY
Arc en Ciel	MASSY
Au Plaisir de Lire	MASSY
CIFORDOM	MASSY
Mairie Maison de quartier Mazarik	MASSY
Centre municipal du Clos de Vilaine	MASSY
Accueil Après la Classe à l'Oly	MONTGERON
Mairie	MONTGERON
Secours Populaire Français	MORSANG SUR ORGE
Les Alouettes	PALAISEAU
CEAS	PALAISEAU
Maison de quartier Gérard Philippe	PALAISEAU

...

...

Mairie	QUINCY SOUS SENART
Mairie	RIS ORANGIS
Association «Une Chance pour réussir à l'école»	RIS-ORANGIS
ACAFI	STE-GENEVIEVE-DES-BOIS
Mairie	SAULT LES CHARTREUX
Centre Protestant «La Balise»	STE-GENEVIEVE-DES-BOIS
Mairie	STE-GENEVIEVE-DES-BOIS
A.P.E.S	ST MICHEL SUR ORGE
Mairie	ST PIERRE DU PERRY
LIVRE	VIGNEUX SUR SEINE
Mairie	VIGNEUX SUR SEINE
ASSISCB	VIGNEUX SUR SEINE
Mairie Maison de quartier Maryse Bastié	VIRY CHATILLON
Mairie Maison de quartier Saint-Exupéry	VIRY CHATILLON
Mairie Maison de quartier Jean Mermoz	VIRY CHATILLON

Pour mieux connaître les partenaires du comité Départemental des Contrats locaux d'accompagnement scolaire

L'Inspection Académique de l'Essonne

<http://www.ac-versailles.fr/ia91/>

Le service qui s'occupe de la politique de la ville est la Division de la Pédagogie et des Elèves (DIPE). Mme Marie-Claude THOMAS en est la responsable. Mme Françoise MEBARKI en assure le secrétariat.

FASILD : Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations

www.fasild.fr

<http://www.social.gouv.fr/hm/pointsur/accueil/fasild.htm>

CAF : Caisse d'allocations familiales

<http://www.essonne.caf.fr/>

DDASS : Direction Départementale des affaires sanitaires et sociales

<http://ile-de-france.sante.gouv.fr/dep75/>

DDJS : Direction Départementale de la jeunesse et des Sports

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/>

<http://www.education.gouv.fr/index.php>

Préfecture :

<http://www.essonne.pref.gouv.fr/>

Choisir la rubrique ► *Actions de l'Etat* puis ► *Politique de la ville.*

Conseil général

Dans le site du conseil général : <http://www.essonne.fr/>

choisissez la rubrique ► *conseil général*, puis ► *les services du conseil général*, puis ► *vie locale et citoyenneté* et enfin ► *Direction de la Ville, de l'habitat et de la jeunesse (DVHJ).*

ERPAS

Depuis 1997, l'**ERPAS** (Equipe Ressource pour la promotion de l'Accompagnement à la Scolarité) est mandaté par le Comité départemental pour organiser des formations à destination des responsables ou coordinateurs de structures d'accompagnement à la scolarité. En 2004, 6 journées à thème seront proposées :

- La gestion d'un groupe d'enfants.
- L'aide aux devoirs : un étayage méthodologique.
- L'accueil d'enfants non francophones.
- Mieux connaître le système éducatif pour un meilleur partenariat.
- Les relations partenariales avec les familles.
- Mise en place d'activités culturelles : des exemples concrets.

**Le calendrier exact
vous sera communiqué
au début du mois de janvier.**

De plus, l'**ERPAS** a lancé, en février 2003, le journal «*Autour de l'école*» pour favoriser la mise en réseau des structures d'accompagnement à la scolarité en Essonne.

Pour en savoir plus sur l'ERPAS

Consulter le site : www.adpep91.org
rubrique ► *Accompagnement à la scolarité.*